

CCAS d'Ancy-sur-Moselle
Département de la Moselle

Procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 02 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux février à dix-huit heures, le Conseil d'Administration s'est réuni à la mairie d'Ancy-Dornot, lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit et sur la convocation qui leur a été adressée en date du dix février deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Gilles SOULIER, Président.

Nombre de membres élus :	11
Nombre de membres présents :	07
Nombre de membres absents excusés :	03
Nombre de membres ayant donné procuration :	00
Nombre de membres absents non excusés :	01

Étaient présents : Mesdames Andrée DEPULLE, Pascale DIDAOUI, Marie-France GAUNARD-ANDERSON, Sandrine JENOT, Martine SAS-BARONDEAU et Messieurs Daniel MAURICE et Gilles SOULIER

Absents excusés : Madame Marianne KUPKE, Madame Chantal STEFFENS et Monsieur Thierry FRESSE

Absents non excusés : Maryse JASMIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Pascale DIDAOUI est désignée secrétaire de séance.

Le Président rappelle que le procès-verbal de la séance du 25 février 2025 a été adressé à tous les membres du Conseil d'Administration. Aucune observation n'ayant été formulée, il le soumet alors à l'approbation de l'assemblée délibérante qui l'approuve à l'unanimité.

Avant le début de la séance, le Président demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Subvention 2025 versée à l'association départementale des Restaurants et Relais de Cœur de Moselle-Ouest

Le Conseil d'Administration accepte la demande.

Ordre du Jour

1. Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2025
2. Affectation du résultat de fonctionnement
3. Campagne bons de chauffage 2025-2026
4. Approbation du budget primitif 2026
5. Subvention 2026 versée à l'association départementale des Restaurants et Relais de Cœur de Moselle-Ouest

2026-02-02-01 (7.1) Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2025

Gilles SOULIER, Président, présente les comptes administratif et de gestion 2025.

Il rappelle que ces comptes sont sincères et équilibrés et donne ensuite connaissance des réalisations de dépenses et recettes par chapitre de fonctionnement.

La Vice-Présidente invite les membres du CCAS à délibérer.

Hors présence du Président, les membres du Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2025 du comptable public ainsi que le compte administratif 2025 qui fait apparaître les résultats ci-dessous et qui sont en tous points identiques.

Section de fonctionnement :

- Dépenses :	4 079,00 €
- Recettes :	6 000,00 €
- Résultat reporté d'excédent 2024 :	3 526,50 €

Soit un résultat excédentaire de 5 447,50 €

2026-02-02-02 (7.1) Affectation du résultat de fonctionnement

Après avoir entendu le compte administratif 2025 et pris connaissance des dépenses et des recettes, les membres du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'affecter les résultats de fonctionnement 2025 de la manière suivante :

- Recettes de fonctionnement, article 002, la somme de 5 447,50 €

2026-02-02-03 (7.5) Campagne bons de chauffage 2025-2026

Rappel de la décision 2024-2025

A l'unanimité, il avait été décidé de modifier les plafonds comme suit :

- 17 307 €/an pour une personne seule
- 26 974 €/an pour un couple.

Les membres du CCAS, à l'unanimité, avaient également décidé de reconduire le montant du bon qui était de 300 €.

Le Président propose de reconduire la campagne de bons de chauffage pour un montant identique et une indexation des plafonds sur l'inflation portée à 1,2 %.

Les membres du Conseil d'administration acceptent, à l'unanimité, de reconduire la campagne de bons de chauffage avec une aide de 300 € et de réviser les plafonds comme proposé.

Ainsi pour y prétendre, les personnes âgées de 65 ans et plus devront vivre en logement autonome, seules ou en couple, et ne devront pas dépasser les revenus 2024 suivants :

- 17 515 € par an pour une personne seule,
- 27 298 € par an pour un couple.

La date limite de dépôt des demandes est fixée au 30 avril 2026. Une information sera diffusée dans les boîtes aux lettres de l'ensemble des administrés.

2026-02-02-04 (7.1) Approbation du budget primitif 2026

Après présentation par le Président du budget 2026, les membres du Conseil d'administration l'accepte et le vote à l'unanimité.

Celui-ci s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes.

- Section de fonctionnement : 11 447,50 €

2026-02-02-05 (7.5) Subvention à l'association départementale des restaurants et relais du cœur de Moselle-Ouest

Le Président informe les membres du conseil d'administration d'une demande de subvention des « Restos du cœur » pour l'année 2026.

Il propose qu'une participation financière soit accordée à hauteur de 600 €.

Sur l'hiver 2024-2025, 2 507 repas ont été délivrés à des administrés de la commune.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration décident, pour l'exercice 2026, d'attribuer une subvention d'un montant de 600 € à l'association départementale des restaurants et relais du cœur de Moselle-Ouest.

Divers

NEANT

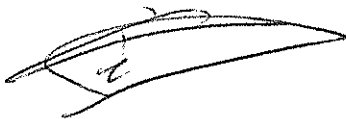
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30 minutes.

Liste des délibérations du 02 février 2026 :

- 2026-02-02-01 (7.1) Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2025
- 2026-02-02-02 (7.1) Affectation du résultat de fonctionnement
- 2026-02-02-03 (7.1) Campagne bons de chauffage 2025-2026
- 2026-02-03-03 (7.1) Approbation du budget primitif 2026
- 2026-02-02-05 (7.5) Subvention à l'association départementale des restaurants et relais du cœur de Moselle-Ouest

Fait en délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Le Président



La secrétaire de séance

